Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 42 (1950)
Heft: 12

Artikel: Syndicalisme et politique aux États-Unis
Autor: Chopard, Théo
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384690

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tants au Bureau international du travail et à la Confédération internationale des syndicats libres s'emploieront énergiquement à faire triompher une nouvelle réduction.

C'est dans cet esprit que le comité de l'Union syndicale suisse a déjà étudié le problème de la réduction des heures de travail pour donner suite aux résolutions votées par le congrès de la V. P. O. D. de fin mai 1949 et par l'assemblée des délégués de la Fédération suisse des typographes des 3 et 4 décembre 1949. Il accepte aussi pour étude la proposition présentée à ce congrès par l'Union des syndicats du canton de Genève.

Syndicalisme et politique aux Etats-Unis

Par *Théo Chopard*

Le syndicalisme doit-il se mêler de politique? C'est une très vieille question. Bien qu'oiseuse parce que la nécessité a depuis longtemps répondu par l'affirmative, elle réapparaît sans cesse, comme repousse la mauvaise herbe. Il est évident que, plus que jamais, le politique et l'économique s'interpénètrent, s'influencent réciproquement, sans qu'il soit possible de déceler, tant leur imbrication est complexe, lequel de ces deux éléments l'emporte. Cela n'a d'ailleurs aucune importance. L'essentiel, c'est de se persuader qu'ils sont indissolubles et qu'il n'y a plus, qu'il n'y a jamais eu entre eux de cloisons étanches. Les syndicats des pays européens, où l'Etat est *toujours* intervenu dans la vie économique et sociale (son action n'a subi qu'une courte éclipse à l'orée de la révolution industrielle), s'en sont rendu compte beaucoup plus rapidement que les syndicats américains.

En simplifiant un peu les choses, on peut dire que, jusqu'au début de la grande crise des années trente, la politique des organisations syndicales américaines a reflété la mentalité strictement individualiste qui caractérisait alors aussi bien les travailleurs que les employeurs. Jusqu'au fameux krach qui, vers la fin de 1929, a annoncé l'effondrement de la prospérité mondiale, les ouvriers comme les patrons américains communiaient encore dans cette mystique d'un progrès sans solution de continuité qui a été celle du XIXe siècle et partageaient encore cette conception optimiste de l'évolution économique et sociale à laquelle la première guerre mondiale avait déjà porté un coup mortel en Europe. Travailleurs et employeurs américains restaient partisans de cette doctrine du « laisser-faire, laisser-aller » contre laquelle les organisations ouvrières de notre continent s'insurgeaient depuis cent ans. Ils étaient sincèrement persuadés que les employeurs qui subissaient des revers éco-

nomiques et les ouvriers qui étaient victimes du chômage en étaient eux-mêmes responsables, que l'individu était le propre artisan de sa destinée et que ces « accidents » ne constituaient pas un titre spécial aux secours de la société. Une rapide comparaison entre les Etats-Unis et l'Europe explique ce retard d'une ou deux générations dans l'évolution de la pensée sociale.

Jusqu'à la première guerre mondiale, les Etats-Unis, dont la colonisation était à peine achevée — elle ne l'est pas encore entièrement — restent le pays des « possibilités illimitées », un pays de forte immigration. L'Europe, en revanche, souffre d'un excédent de population; elle a de la peine, malgré ses colonies, à assurer des conditions d'existence dignes à tous ses habitants. Des structures sociales rigides, résultat d'un long passé, opposent à l'essor individuel des barrières que l'on ne connaît pas encore au delà des mers. On saisira mieux les différences de mentalité qui, sur les plans économique et social, séparaient les deux continents au moment où la grande crise a éclaté si l'on sait qu'à ce moment — abstraction faite du Parti socialiste américain, qui ne jouait (et ne joue encore) aucun rôle notable — aucun des deux grands partis qui se partageaient le pouvoir, les républicains et les démocrates, n'avait de doctrine économique et sociale. En Europe, au contraire, les partis politiques influents se réclamaient d'idéologies assez précises et qui exerçaient une réelle influence sur leur comportement. Les partis ouvriers, tout particulièrement, affirmaient que la solidarité humaine est inconcevable, irréalisable sans le secours de la collectivité, et plus précisément de l'Etat, gardien du bien commun. Sous l'influence de ces doctrines, du fait aussi que l'Etat, comme nous l'avons vu, est intervenu de tout temps dans le cours des choses économiques et sociales, la lutte menée par les syndicats européens ne portait pas sur l'entreprise seulement, comme c'était encore le cas aux Etats-Unis, mais aussi sur les structures sociales elles-mêmes, sur l'Etat. Les lois sociales et les mesures d'ordre économique étant l'affaire des parlements, cette action n'était possible qu'à la condition de coopérer, à des degrés divers selon les pays, avec les partis politiques. Aux Etats-Unis, au contraire, lorsque éclate la grande crise, le syndicalisme ignore l'Etat et se désintéresse encore entièrement des assurances sociales.

La catastrophe économique des années trente a sinon bouleversé de fond en comble, du moins profondément modifié les conceptions économiques et sociales du syndicalisme américain et son attitude envers l'Etat et, par voie de conséquence, à l'égard de la politique. Dès lors, le progrès se mesure moins en fonction des coups de bourse, des statistiques de la production et des salaires, que d'après le nombre des chômeurs. C'est désormais le volume du chômage qui détermine le comportement des syndicats — et du gouvernement. Ce revirement, on ne saurait mieux l'illustrer qu'en citant l'article

premier de la loi de 1933 sur le redressement industriel national, qui a ouvert l'ère du *New Deal*:

« Une crise nationale, génératrice de chômage intense et de désorganisation de l'industrie, qui pèse sur le commerce intérieur et extérieur, affecte la prospérité nationale et sape le niveau de vie du peuple américain est déclarée exister. La politique du Congrès consistera à abattre les obstacles qui réduisent le volume des affaires; à *assurer le bien-être général* en encourageant l'organisation de l'industrie en vue d'une coopération entre les groupes d'industries; à établir et à maintenir l'unité d'action des travailleurs et des entreprises sous des *sanctions* et un *contrôle gouvernemental* adéquats; à abolir les pratiques de concurrence déloyale; à *favoriser l'utilisation la plus complète possible de la capacité de production* actuelle des industries; à *éviter des restrictions fâcheuses de production*; ... à *réduire le chômage*; à *améliorer les conditions de travail...* »

Parallèlement, le gouvernement met en œuvre un vaste programme de travaux publics. C'est la fin du libéralisme traditionnel. C'est la reconnaissance de l'interpénétration et de l'interdépendance du politique et de l'économique; la consécration de l'impuissance des méthodes individualistes, incapables d'assurer la sécurité de l'individu et les libertés personnelles; l'affirmation que la misère qui frappe des millions de travailleurs rend ces libertés illusoires. C'est une « révolution silencieuse ».

A partir de ce moment, les syndicats américains interviennent activement dans la politique pour appuyer l'action du gouvernement; ils jettent tout leur poids dans la balance pour assurer la réalisation du New Deal, puis pour lutter, jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, contre la réaction du capitalisme américain, qui veut revenir au régime de la concurrence sans frein, restaurer les principes libéraux. Mais les syndicats, qui ont fait l'heureuse expérience de l'intervention de l'Etat — intervention qu'ils veulent cependant mesurée — dans la vie économique, qui ont appris à leurs dépens que l'évolution de leurs effectifs et leur puissance sont commandées par le niveau de l'emploi, ne l'entendent plus de cette oreille. Ils se refusent à admettre que l'application des principes du New Deal ne soit qu'un épisode.

Ils adaptent leurs méthodes d'action à leurs conceptions nouvelles. Les mesures économiques et sociales qui visent à prévenir ou à combattre les fluctuations économiques, à distribuer plus équitablement le revenu national dépendant au premier chef du Congrès et du président des Etats-Unis, il est naturel qu'ils cherchent à influencer les élections parlementaires et présidentielles. Un instant, ils envisagent la création d'un parti syndical ou travailliste pour intervenir directement; mais ils y renoncent, en partie en raison des divergences qui existent entre la Fédération américaine du travail et le

C. I. O. Ils donnent la préférence à la « non-partisan policy », qui consiste à mettre la puissance syndicale au service des candidats au Parlement qui sont favorables aux revendications ouvrières et à « punir », en recommandant aux électeurs de les boycotter, les candidats réfractaires à ces revendications. Cette politique a l'avantage de n'impliquer aucun lien organique avec les partis. Le syndicalisme agit en toute autonomie.

La campagne déclenchée par les syndicats contre la loi Taft-Hartley sur les relations du travail promulguée en juin 1947 a démontré l'efficacité de cette méthode. On sait que cette loi limite sensiblement, sur certains points importants, la liberté d'action des syndicats (le droit de grève notamment) et qu'elle interdit d'affecter des fonds syndicaux à des fins politiques. Cette loi, que les travailleurs et une grande partie de l'opinion américaine ont considérée d'emblée comme liberticide, a fourni aux syndicats l'un de leurs principaux arguments au cours de la campagne qu'ils ont entreprise en 1948 en faveur des candidats démocrates et du président Truman. Pour la grande majorité des Américains, il ne faisait aucun doute que cette loi était l'œuvre de la grande industrie et des adversaires de la politique sociale amorcée au cours de la dernière crise et développée pendant la seconde guerre mondiale. La victoire remportée en novembre 1948 par Truman sur Dewey, qui incarnait l'anti-New Deal et le (pseudo) libéralisme intégral, n'a pas été aussi inattendue qu'on ne le pense généralement. Comme on l'a relevé, le candidat républicain se perdit aux yeux du mineur et du métallurgiste américain qui, tout américains qu'ils étaient, aspiraient à bénéficier enfin de la sécurité sociale au même titre que leurs camarades britanniques. La série de succès électoraux remportés par les amis de M. Truman lors des élections locales d'automne 1949 est due en bonne part au programme social du président connu sous le nom de *Fair Deal* et à la promesse qu'il avait faite de réaliser un « Welfare State » [1]. On sait que les élections de novembre dernier ont été suivies d'un recul du Parti démocrate au Congrès. Si ce résultat est dû en partie aux répercussions de la politique étrangère sur la politique intérieure, s'il exprime dans une certaine mesure la politique de balance qu'entendent, quasi instinctivement, maintenir les électeurs américains entre les deux grands partis, il a été provoqué aussi par la déception causée chez nombre de travailleurs par le fait que non seulement les démocrates n'ont pas abrogé la loi Taft-Hartley, mais encore que, lors de certains conflits du travail, Truman est intervenu de manière encore plus draconienne que cette loi ne l'autorisait à le faire. Et il n'est pas exclu que les grandes grèves qui se sont succédées dans l'industrie et les charbon-

---

[1] F. Schaller, « De la Charité privée aux Droits économiques et sociaux du Citoyen », La Baconnière.

nages — ces dernières ont entraîné un chômage sensible dans nombre de professions — aient indisposé nombre d'électeurs. C'est ce que paraît démontrer la brillante réélection du sénateur Taft, que les syndicats avaient pourtant boycotté à titre d'« ennemi N° 1». Il est donc probable que la loi Taft-Hartley continuera, avec quelques amendements peut-être, à régir les relations du travail. En outre, dans un certain nombre des Etats de l'Union, les gouverneurs appuyés par les syndicats n'ont pas été réélus, ce qui implique un affaiblissement de l'action syndicale sur la politique économique et sociale. On sait que les gouverneurs, qui remplissent en quelque sorte les fonctions de président de l'Etat, exercent une influence décisive sur la législation sociale locale et sur l'application des lois économiques et sociales fédérales.

Parallèlement, la grande industrie, lasse des « abus » (comme on dit) de l'interventionnisme gouvernemental, inquiète de l'extension progressive de la législation et des assurances sociales, des progrès irrésistibles de la « sécurité sociale » relève la tête. Elle vient de mettre 20 millions de dollars à la disposition de l'Association des médecins pour financer une campagne massive contre l'assurance-maladie et l'institution d'un service national de santé semblable par certains côtés à celui qui fonctionne en Grande-Bretagne. Si l'on en croit le périodique *Fortune,* qui ne cache pas ses sympathies pour le « Big Business », le grand capital aurait même l'intention de consacrer 100 millions de dollars à convaincre le peuple américain des méfaits du « collectivisme » et des bienfaits de la concurrence sans frein, c'est-à-dire du régime où chacun est abandonné à lui-même. Bien que l'on puisse admettre que les travailleurs américains sont aujourd'hui fermement persuadés des avantages de la sécurité sociale, il ne faut cependant pas sous-estimer les dangers d'une telle offensive. On n'a eu que trop de preuves de l'efficacité des techniques publicitaires modernes et de la puissance de suggestion des slogans. Et n'oublions pas que les travailleurs ne sont pas tous organisés et qu'ils ne forment qu'une partie du peuple américain.

Les syndicats, qui groupent aujourd'hui quelque vingt millions d'adhérents, sont donc contraints de renforcer et leur action sur l'opinion publique et l'influence qu'ils exercent sur le Parlement et le gouvernement. Cette nécessité est d'autant plus impérieuse que, persuadés que le maintien et l'amélioration des conditions d'existence des salariés américains sont commandés par l'élévation des niveaux de vie des travailleurs des autres pays, ils ont pris des positions nettes à l'égard du Plan Marshall, du programme d'aide aux pays sous-développés et des autres initiatives visant à accélérer la reconstruction, à intensifier les échanges et à sauvegarder la paix.

Examinons maintenant rapidement le mécanisme de cette action syndicale sur la politique générale du pays. La Fédération américaine du travail et le Congress of Industrial Organization (C. I. O.)

ont créé deux organismes spéciaux de propagande, la première la « Ligue ouvrière d'éducation politique » et la seconde un « Comité pour l'action politique ». L'action de la Ligue de l'A. F. L. est financée par deux fonds séparés: le fonds d'éducation, qui sert à couvrir les dépenses du travail éducatif, et le fonds politique, réservé aux actions de nature politique. La séparation de ces deux fonds a été rendue nécessaire par une disposition de la loi Taft-Hartley qui interdit d'utiliser des fonds syndicaux à des fins politiques. Tandis que le fonds d'éducation est alimenté par des contributions des syndicats affiliés, les recettes du fonds politique sont assurées par des cotisations volontaires des adhérents individuels. Le fonds du C. I. O. est alimenté de manière analogue. Préalablement à la campagne électorale de novembre dernier, l'A. F. L. a prélevé une cotisation spéciale de 2 dollars par membre (qui devait permettre de réunir une quinzaine de millions) et la C. I. O. une contribution de 1 dollar. Pour donner une idée des moyens mis en œuvre, mentionnons que la Ligue d'éducation ouvrière de l'A. F. L. publie depuis le mois de juin 1949 un hebdomadaire tiré à près de cent mille exemplaires et destiné aux militants de l'A. F. L. Par l'intermédiaire d'un grand réseau de postes émetteurs (qui sont privés aux Etats-Unis), elle a organisé un service d'émissions qui coûte 750 000 dollars par an. La ligue édite un service de presse, organise des conférences de presse, entretient un bureau d'information à Washington et publie chaque année une documentation montrant de quelle manière les membres du Congrès ont voté sur les mesures législatives qui intéressent les syndicats (une innovation dont nous pourrions nous inspirer!). Le C. I. O. use des mêmes méthodes. Les syndicats américains ont à leur service des spécialistes des « public relations » qui ont pour mission d'entretenir des contacts réguliers avec les agences d'information, la presse, la radio, le cinéma, les universités (dont la plupart ont des chaires des relations du travail), les administrations, les associations patronales, etc. Ces relations permettent de faire avorter dans l'œuf maintes actions dangereuses pour les syndicats, de redresser des opinions erronées et, surtout, de prévenir en toutes circonstances un isolement du syndicalisme, un divorce avec l'opinion publique. Les répercussions des grèves récentes, les menaces qui planent sur la sécurité sociale ont encore accentué la nécessité de développer les « public relations » et d'intensifier l'action des spécialistes que l'on pourrait appeler les « attachés sociaux » auprès des organes de l'opinion. On pourrait souhaiter que les syndicats européens, dont les méthodes de propagande datent parfois un peu, s'inspirent dans une certaine mesure de celles que les syndicats américains ont perfectionnées.

Si sommaire que soit cette brève étude, elle implique cependant un enseignement: Etant donné le rôle décisif que jouent aujourd'hui les Etats-Unis dans le monde, il est évident que l'action que

les syndicats américains exercent sur la politique intérieure et extérieure de leur pays — l'action de syndicats qui sont nettement entrés dans le courant qui mène au développement des institutions de sécurité sociale — a et aura des incidences sur la politique sociale des autres nations; nous devons donc la suivre avec la plus grande attention, cette action pour la sécurité sociale portant *tout à la fois sur l'Etat, l'entreprise et la profession.*

Quelques faits entre d'autres

Les arts et métiers sur le plan international

Le comité central de l'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales a siégé à Rome, du 14 au 16 octobre, sous la présidence de M. P. Gysler, conseiller national, en présence des délégués de 14 pays européens.

L'intensification des échanges internationaux de jeunes artisans et commerçants figure toujours au premier rang des travaux de l'union.

Un autre problème qui a fait l'objet de plusieurs décisions importantes est le développement de l'exportation des produits de l'artisanat aux Etats-Unis.

L'Union internationale a par ailleurs manifesté à nouveau sa ferme volonté de coopérer activement avec l'O. E. C. E., le B. I. T. et les institutions spécialisées de l'ONU pour y faire valoir les aspirations et y sauvegarder les intérêts des petites et moyennes entreprises, trop souvent méconnus ou sacrifiés.

Les organisations nationales de l'artisanat du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède ont été admises comme nouveaux membres de l'Union internationale, ce qui porte à 19 le nombre des associations affiliées. Celles-ci groupent au total environ 7 millions d'entreprises indépendantes, qui se placent résolument sur le terrain de l'économie privée.

Le prochain Congrès international des arts et métiers aura lieu au printemps 1951 à Vienne, à l'occasion d'une Exposition internationale des produits de l'artisanat qui se tiendra dans cette ville.

Sauvegarde de l'industrie horlogère

En conclusion de son message du 6 octobre 1950, le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale un arrêté sur les mesures propres à sauvegarder l'existence de l'industrie horlogère. Font partie de l'industrie horlogère, au sens de cet arrêté, la fabrication et terminaison des montres, la fabrication de l'ébauche, des fournitures et des boîtes, d'étampes et d'outillage. Sur la base de ce texte, le Conseil fédéral subordonnera à un permis de vente l'exportation à